

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**  
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier - 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Hérault

Séance du 19 juillet 2004

L'an deux mille quatre le 19 juillet à 18 h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle du Foyer rural à Vendémian, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président.

**Présents :** M. PONCE Jean-Claude - M. PIERRUGUES Georges - M. DIAZ Manuel - Mme MARTIN Françoise - Mme BARRAL Hélène - M. JOVER Jean Marcel - M. CALAS Alain - M. GENNESON André - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. VILLARET Louis - M. DONNADIEU Jacques - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - Mme VIVIEN Isabelle - Mme. DEJEAN Anne Marie - M. ANDRIEUX Jacques - M. LAURIAC Gérard - M. GASTAN François - M. GELY William.

**Absents excusés :** M. BELLOC Jean-Paul - M. RUIZ Jean François - M. ASTIE Michel - -

**Absents :** M. SALASC Philippe - M. CADILHAC Jean-François - M. AGOSTINI Jean André - M. DEJEAN Maurice - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. GOUZIN Bernard - M. CABELLO Gérard - M. YVANEZ André - Mme WILLOQUAUX Béatrice - M. DELFAU Gérard - M. TOURET Jean-Louis - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - Mme GUERRE Nicole.

Monsieur Jean Paul Belloc donne pouvoir à Madame Françoise Martin  
Monsieur Michel Astié donne pouvoir à Madame Anne Marie Déjean

Madame Anne Marie Déjean a été élue secrétaire

**Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer**

**44-2004**

**Programme territorial de développement durable et coordonné « Gorges et vallée de l'Hérault » : demande de cofinancements au titre de l'animation de la 3<sup>ème</sup> année**

Nombre de membre		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	25

Date de convocation  
13 juillet 2004

Date d'affichage  
26 juillet 2004

Date de retrait de l'affichage  
26 août 2004

Objet de la délibération

Monsieur C. Carceller, rapporteur, explique qu'en vue du commencement de l'année 3 du programme coordonné, il convient de procéder à la demande de subvention à l'Europe (programme Objectif 2) et au Ministère de l'agriculture au titre de l'animation du programme territorial de développement durable et coordonné « Gorges & vallée de l'Hérault » qui est assurée par les agents de la Communauté de communes.

Monsieur C. Carceller précise que pour la période d'août 2004 à juillet 2005, la Communauté de communes pourrait bénéficier d'un cofinancement de l'Etat et de l'Union Européenne (FEOGA) d'un montant au moins égal à celui obtenu pour l'année 2 du programme coordonné, c'est-à-dire une aide publique de 24 100€.

Monsieur C. Carceller ajoute qu'elle pourrait ainsi solliciter des aides financières auprès :

- de l'Europe, pour 25% des dépenses, sur un montant maximum de dépenses subventionnables de 46 400 €, soit 11 600 € au titre du FEOGA Garantie
- du ministère de l'agriculture, pour 25% des dépenses, sur un montant maximum de dépenses subventionnables de 50 000 €, soit 12 500 €

Monsieur C. Carceller informe que le montant des subventions demandées sera inscrit au budget principal 2005, comme recettes de fonctionnement.

**Le Conseil, Ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- de renouveler les demandes de subvention à l'Union européenne et au ministère de l'agriculture au titre de l'animation du programme coordonné (année 3) pour un total de 24 100€.

Fait à Gignac, le 20 juillet 2004

Le Président

Louis Villaret